

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Énard, le **mardi 16 janvier 2018, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère poste 1
Pierre Métras	Conseiller poste 2
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5
Hélène Desgranges	Conseillère poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

001-01-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
16 JANVIER 2018 - 19 h**

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux :

- 03.01 12 décembre 2017 – séance ordinaire
- 03.02 19 décembre 2017 - Séance extraordinaire
- 03.03 19 décembre 2017 - Séance extraordinaire sur le budget

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 31 décembre 2017
- 04.02 Registre des comptes à payer au 16 janvier 2018
- 04.03 Registre des salaires du 26 novembre 2017 au 30 décembre 2017
- 04.04 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
- 04.05 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les salaires et les comptes pouvant encourir des intérêts ou pénalités pour l'année 2018
- 04.06 Dépenses incompressibles 2018
- 04.07 Assiduité des élus municipaux aux soirées de travail et séances du conseil
- 04.08 Tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux année 2018
- 04.09 Liste des personnes endettées envers la municipalité au 16 janvier 2018
- 04.10 Demande d'aide financière et de soutien - Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – Le Prisme
- 04.11 Demande d'aide financière et de soutien – L'Albatros
- 04.12 Demande d'aide financière et de soutien – Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc.
- 04.13 Demande d'aide financière et de soutien – Association Détente-Santé des 3 Villages inc.
- 04.14 Demande d'aide financière et de soutien – Festival interculturel de la Lièvre
- 04.15 Entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et Club de Motos-Neige Anti-Loups
- 04.16 Déclaration commune – Forum des communautés forestières
- 04.17 Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
- 04.18 Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal
- 04.19 Achat photocopieur couleur Minolta Bizhub C284
- 04.20 MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre d'accueil des nouveaux élus – 8 février 2018

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

05.01 Sécurité publique Québec – Montant estimé pour les services policiers de la Sûreté du Québec - Mandat au service de sécurité incendie Rivière Kiamika de compléter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activité en milieu municipal pour le projet d'achat regroupé d'un système de remplissage d'air comprimé respirable

06. TRANSPORT

06.01 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

06.02 Demande de la Municipalité de Kiamika – Achat de 4 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium et épandage par la municipalité de Lac-du-Cerf

07. HYGIÈNE DU MILIEU

07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) – Règlement #59 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et le recouvrement final des cellules #2 et #3

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

08.01 Fin de la période d'essai – inspectrice en bâtiment et environnement

08.02 Formations Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2018 – Inspecteur en bâtiment et environnement

08.03 Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de cession du bout du chemin Dumouchel

08.04 Dépenses prévues et autorisées – Comité consultatif d'urbanisme – 20 décembre 2017

08.05 Appel de candidatures – Comité consultatif d'urbanisme

09. LOISIRS

09.01 Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – Jeux de dards au Centre communautaire Gérald-Ouimet

10. CULTURE

11. LAC ET ENVIRONNEMENT

12. AVIS DE MOTION

12.01 Avis de motion – Règlement numéro 341-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2017

12.02 Adoption du projet de règlement numéro 341-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2017

13. RÈGLEMENTS

13.01 Adoption du règlement 338-2018 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2018

13.02 Adoption du règlement 339-2018 régissant la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf

13.03 Adoption du règlement 340-2018 régissant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE

002-01-2018

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE

003-01-2018

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017

Il est proposé le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017.

ADOPTÉE

004-01-2018

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 19 décembre 2017 sur le budget

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 sur le budget 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

005-01-2018

Registre des comptes à payer au 31 décembre 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 DÉCEMBRE 2017			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPA1700008	À	CPA1700009	(6 528,29 \$)
M1700636	À	M1700638	15 901,69 \$
P1700639	À	P1700642	498,67 \$
M1700643	À	M1700646	3 408,53 \$
L1700647	À	L1700658	4 866,51 \$
C1700664	À	C1700664	5 814,25 \$
L1700665	À	L1700669	16 997,27 \$
P1700670	À	P1700682	10 592,31 \$
TOTAL			51 550,94 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

006-01-2018

Registre des comptes à payer au 16 janvier 2018

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 16 JANVIER 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
L1700683			275,71 \$
P1700684			469,26 \$
L1700685			20,50 \$
P1700686			54,93 \$
P1700687	À	M180009	10 323,72 \$
P1800010	À	P1800012	28 111,90 \$
TOTAL			39 256,02 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

007-01-2018

Registre des salaires pour la période du 26 novembre au 30 décembre 2017

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 26 novembre au 30 décembre 2017, se totalisant 39 050,50\$. Chèques numéro : D1700412 à D1700455.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

008-01-2018

Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2017			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1700220			1 280,82 \$
ENB1700223	À	ENB1700241	1 990,68 \$
TOTAL			3 271,50 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

009-01-2018

Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les salaires et les comptes pouvant encourir des intérêts ou pénalités pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des salaires des employés réguliers jusqu'à concurrence du montant autorisé ainsi que des comptes, dont le non-paiement, avant la prochaine séance ordinaire du conseil, encourrent des intérêts ou pénalités.

ADOPTÉE

010-01-2018 **Dépenses incompressibles 2018**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses incompressibles 2018 totalisant un montant de 1 281 457 \$.

Une copie de la liste des dépenses incompressibles est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

011-01-2018 **Rapport d'assiduité des membres du conseil**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les rapports d'assiduité des élus municipaux aux séances de travail et aux séances du conseil (ordinaires et extraordinaires) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

012-01-2018 **Tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux pour l'année 2018**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le tarif pour l'abonnement aux procès-verbaux pour l'année 2018 à 50\$.

ADOPTÉE

013-01-2018 **Liste des personnes endettées envers la municipalité**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 16 janvier 2018 - taxes foncières à recevoir totalisant un solde à recevoir avec intérêts de 32 672.80 \$ (Courant, arrérages et intérêts).

ADOPTÉE

014-01-2018

Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier – demande d’aide financière et de soutien pour l’exercice financier 2018

CONSIDÉRANT que le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier présente une demande dans le cadre de la Politique d’aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour organiser toute activité susceptible d’améliorer la qualité des personnes handicapées et de leur famille, soit un camp de jour pour enfant vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l’autisme, du 18 juin au 10 août 2018 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’aviser le Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf s’engage à contribuer financièrement pour un montant de 150\$ par enfant provenant de notre municipalité, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement suite à l’activité du camp de jour auquel sera joint une facture du nombre d’enfants ayant participé à ladite activité et l’état des résultats de l’activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

015-01-2018

L’Albatros – demande d’aide financière et de soutien pour l’exercice financier 2018

CONSIDÉRANT que l’organisme L’Albatros présente une demande dans le cadre de la Politique d’aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif pour les frais d’inscription d’une personne à la formation de base Albatros de 36 heures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser L'Albatros que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 200\$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement suite à la formation auquel sera joint une facture de la personne ayant suivi la formation et l'état des résultats de l'activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

016-01-2018

Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – demande d'aide financière pour l'exercice financier 2018

Mesdames Caroline Huot et Hélène Desgranges se retirent des délibérations, car elles siègent sur le conseil d'administration du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. Il est 19 h 04.

CONSIDÉRANT que le Club de loisirs du Lac-du-Cerf inc. présente une demande d'aide financière pour l'organisation de plusieurs événements au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière comme suit :

• Journée « Plaisirs d’hiver »	150\$
• Fête nationale du Québec	500\$
• Fête de Noël pour enfants	350\$
• Ensemble des autres activités	500\$
	<hr/>
	1 500\$

et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après chaque événement auquel sera joint l’état des résultats de l’activité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mesdames Caroline Huot et Hélène Desgranges reprennent part aux délibérations à 19 h 05.

017-01-2018

Association Détente-Santé des Trois Villages inc. – demande d’aide financière pour l’exercice financier 2018

CONSIDÉRANT que l’Association Détente-Santé des Trois Villages inc. présente une demande d’aide financière, car il devient de plus en plus difficile de fournir des services d'une façon bénévole sans compensation financière surtout pour l'activité principale qui offre un repas complet, que les prix augmentent aussi pour les voyages culturels et pour les activités extérieures et que les membres ne peuvent payer plus cher;

CONSIDÉRANT qu’un montant de 125\$ pour chacune des activités régulières comblerait le budget des repas pour un total de 1875\$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'Association Détente-Santé des Trois Villages inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 875\$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après la fin de leurs activités en mai 2018 auquel sera joint l'état des résultats des activités.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

018-01-2018

Festival interculturel de la Lièvre – demande d'aide financière pour l'exercice financier 2018

Mesdames Danielle Ouimet et Caroline Huot se retirent des délibérations, car elles siègent sur le conseil d'administration du Festival interculturel de la Lièvre. Il est 19 h 06.

Monsieur Raymond Brazeau agit à titre de maire suppléant sur ce sujet.

CONSIDÉRANT que le Festival interculturel de la Lièvre présente une demande d'aide financière pour leur festival qui se tiendra les 11, 12 et 13 mai 2018 dans trois municipalités (Lac-du-Cerf, Lac-des-Iles et Notre-Dame-de-Pontmain);

CONSIDÉRANT que l'argent servira à payer les conteurs pour ces trois soirées;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents joints à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser le Festival interculturel de la Lièvre que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à contribuer financièrement à leur demande d'aide financière pour un montant de 1 000 \$, et ce, sur présentation du formulaire de demande de versement après la fin de leurs activités en mai 2018 auquel sera joint l'état des résultats des activités.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mesdames Danielle Ouime et Caroline Huot reprennent part aux délibérations à 19 h 07.

019-01-2018

Contribution financière suite à l'entente entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et le Club de Motos-Neige Anti-Loup inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf doit renouveler son entente avec le Club de motos-neige Anti-Loup inc. pour l'hiver 2017-2018;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf verse, pour la saison 2017-2018, un montant de 3 000\$ au Club de Motos-Neige Anti-Loup inc. pour l'entretien du sentier 324, à partir de la TQ 53 jusqu'au village de Lac-du-Cerf et que la mairesse, madame Danielle Ouimet, soit autorisée à signer ladite entente.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 300 \$ à Monsieur Stéphan Morel pour un droit de passage sur ses terres et d'autoriser la mairesse, madame Danielle Ouimet, à signer l'entente pour ledit droit de passage. Les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer un transfert de fonds de 300 \$ du poste 01-279-10-000 – Autres revenus au poste 02-701-96-971-01 - Droits de passage terrain privé – motoneige, et ce, pour ladite transaction.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

020-01-2018

Déclaration commune - Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

021-01-2018

Milieus humides – Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot
appuyé par la conseillère Hélène Desgranges
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

022-01-2018

Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

023-01-2018

Achat photocopieur couleur Minolta Bizhub C284

CONSIDÉRANT que la location du photocopieur couleur Minolta Bizhub C284 est terminée et que la municipalité a la possibilité de l'acheter;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat dudit photocopieur pour la somme de 810 \$ plus les taxes applicables chez Bureautech Laurentides inc.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

024-01-2018

MRC d'Antoine-Labelle – Rencontre d'accueil des nouveaux élus – 8 février 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les membres du conseil suivants à assister à la rencontre d'accueil des nouveaux élus qui se tiendra à Mont-Laurier, le jeudi 8 février 2018, à 17 h, à la Salle des préfets de la MRC d'Antoine-Labelle : Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Raymond Brazeau et Hélène Desgranges.

Les élus feront du covoiturage et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurité publique Québec – Montant estimé pour les services policiers de la Sûreté du Québec

Pour l'année 2018 concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec, le montant estimé est de 95 495 \$.

Celui-ci a été établi en fonction des règles prévues au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

La variation de la facture estimée pour 2018 par rapport à celle de mars 2017 s'explique par les éléments suivants :

- la variation de la richesse foncière uniformisée;
- l'augmentation du coût moyen d'un policier de 6,25 % - 169 073 \$ à 179 634\$);
- l'augmentation du coefficient de neutralité (pour certaines municipalités).

Comme l'a annoncé le 20 décembre 2017 le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux, une aide financière sera accordée en 2018 aux municipalités afin de couvrir une partie de la hausse de la facture des services de police de la Sûreté du Québec. Le montant de cette aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est établi à 5 552 \$ pour notre municipalité. Cette aide financière couvre l'ajustement rétroactif découlant de la hausse du coût de police en 2017 et 50 % de la hausse de la facturation préliminaire de 2018, le cas échéant.

025-01-2018

Mandat au service de sécurité incendie Rivière Kiamika de compléter la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activité en milieu municipal pour le projet d'achat regroupé d'un système de remplissage d'air comprimé respirable

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

TRANSPORT

026-01-2018

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 30 000 kg de chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités (29 sacs de 1000 kg et 50 sacs de 20 kg);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (le chlorure de calcium solide en flocons) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

027-01-2018

Municipalité de Kiamika – Achat de 4 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium avec épandage sur les chemins gravelés début de l'été 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika demande à la municipalité de Lac-du-Cerf de faire l'achat de quatre (4) ballots de chlorure de calcium et de procéder à son épandage pour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Municipalité de Kiamika. Avant de procéder à l'épandage du chlorure de calcium sur les chemins gravelés, l'inspecteur en voirie communiquera avec la directrice générale de Kiamika.

Les travaux d'épandage seront effectués par la Municipalité de Lac-du-Cerf au tarif de l'Association des transporteurs en vrac secteur Labelle 07 inc. et des heures seront chargées pour le chargement des ballots dans le camion et pour le lavage du camion après l'épandage.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

028-01-2018

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) – Règlement #59 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et le recouvrement final des cellules #2 et #3

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre nous fait parvenir le Règlement #59 concernant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et du recouvrement final des cellules #2 et #3;

CONSIDÉRANT que la Régie demande de bien vouloir adopter ce règlement une séance du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #59 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique #7 et le recouvrement final des cellules #2 et #3.

Une copie dudit règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

URBANISME

029-01-2018

Fin de la période d'essai de l'inspectrice en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT que la période d'essai de l'inspectrice en bâtiment et environnement, Madame Annabelle Pilotte, s'est terminée le 10 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que selon la convention collective, article 3.01 c) les parties peuvent convenir de ce qui suit:

- Accorder le poste d'inspectrice en bâtiment et environnement
- Prolonger la période d'essai
- Mettre fin à l'emploi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder le poste d'inspectrice en bâtiment et environnement à Madame Annabelle Pilotte à titre de personne salariée régulière, et ce, conformément à la convention collective.

ADOPTÉE

c. c. M. Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

030-01-2018

Formations COMBEQ ET FQM 2018 – Inspectrice en bâtiment et environnement

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Annabelle Pilotte, inspectrice en bâtiment et en environnement à assister aux formations suivantes et à déboursier les frais d'inscription :

- 23 mai 2018 Mont-Laurier - 294,80 \$ +taxes
La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier
- 19 et 20 septembre 2018 Gatineau – 550,07 \$ +taxes
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- 25 septembre 2018 Mont-Laurier - 294,80 \$ +taxes
Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation quel rôle pour les municipalités
- 26 septembre 2018 Mont-Laurier 294,80 \$ +taxes
Émission des permis, certificats ou attestations: inventaire des règles à respecter
- 20 novembre 2018 Mont-Laurier - 294,80 \$ +taxes
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- 11 et 12 décembre 2018 Saint-Jérôme - 550,07 \$ + taxes
Le zonage agricole.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents à rembourser les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

031-01-2018

Demande de cession du bout du chemin Dumouchel

CONSIDÉRANT qu'une demande de cession concernant le bout du chemin Dumouchel a été déposée;

CONSIDÉRANT que le plan de localisation fait par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, indique que la partie du chemin concernée a une pente entre 10 % et 11 % dans le premier 40m suivant le chemin privé menant au Parc de la Biche;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande d'accepter le chemin tel qu'il est actuellement et qu'il s'engage à effectuer les correctifs au moment où les travaux de conversion du droit de passage, menant au Parc de la Biche, en rue privée, publique ou même accès véhiculaire seront planifiés;

CONSIDÉRANT que la définition d'une rue dans notre réglementation est claire et indique que tout terrain ou structure affectée à la circulation des véhicules automobiles sont considérés comme une rue, et ce, qu'ils soient de nature privée ou publique;

CONSIDÉRANT que le règlement 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées indique que la pente ne doit jamais excéder 9% dans les premier 40 mètres de longueur de rue, mesurés à partir des points d'intersections des lignes d'emprise;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de cession du bout du chemin Dumouchel tel qu'il est actuellement.

De demander au promoteur d'effectuer les travaux nécessaires afin que la pente dans le premier 40 mètres de l'intersection avec le chemin menant au Parc de la Biche n'excède pas 9%.

ADOPTÉE

032-01-2018

Dépenses prévues et autorisées - 20 décembre 2017

Madame Annabelle Pilotte informe le comité qu'elle renonce à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour ses fonctions.

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Bernard Émard	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Émile Fichault	34 \$
Yvon Mireault	34 \$
Jacques DeFoy	34 \$
<u>Annabelle Pilotte</u>	<u>0 \$</u>
TOTAL	170 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 16 janvier 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

033-01-2018

Appel de candidatures – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le terme des membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance à la fin janvier 2018 ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître un appel de candidatures, comme suit :

**APPEL DE CANDIDATURES
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

La Municipalité de Lac-du-Cerf est à la recherche de quatre (4) personnes pour siéger à son Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les années 2018-2019. Les candidats doivent être des citoyennes et citoyens de Lac-du-Cerf.

Le comité consultatif d'urbanisme est le comité qui a le mandat d'étudier et de soumettre au conseil municipal des recommandations sur toutes demandes relatives à une dérogation mineure et d'analyser toute question qui lui est soumise en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Ses recommandations doivent être soumises au conseil municipal.

Rappelons que ce comité est formé de cinq (5) membres nommés par le Conseil dont :

- Quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité
- Un élu municipal

Le maire de la municipalité est membre ex officio.

L'inspecteur en bâtiments et environnement est d'office membre de ce Comité consultatif d'urbanisme, mais n'a pas le droit de vote.

Le comité siège au besoin et aussi souvent que nécessaire. Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ne reçoivent aucune rémunération, ils reçoivent une allocation de présence applicable aux membres du Comité consultatif d'urbanisme pour chaque assemblée ou réunion de 34,00 \$.

Les personnes souhaitant siéger au comité consultatif d'urbanisme doivent avoir une bonne capacité d'exprimer leurs idées ou opinions de vive voix de façon objective, claire et précise, avoir de l'entregent et du tact, avoir un bon jugement et avoir un bon esprit de synthèse.

Les personnes intéressées doivent transmettre une lettre expliquant pourquoi elles désirent devenir membres du CCU ainsi qu'une copie d'un bref curriculum vitae au plus tard le 12 février 2018 à 15 h à l'adresse suivante :

Par la poste à : Madame Jacinthe Valiquette
directrice générale
Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0

Par télécopieur : 819 597-4036

Par courriel : dg@lacducerf.ca

ADOPTÉE

LOISIRS

034-01-2018

Club des Loisirs de Lac-du-Cerf – Jeux de dards au Centre communautaire Gérald-Ouimet

Mesdames Caroline Huot et Hélène Desgranges se retirent des délibérations, car elles siègent sur le conseil d'administration du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. Il est 19 h 21.

CONSIDÉRANT que le Club des loisirs du Lac-du-Cerf aimerait tenir des soirées de dards (fléchettes) au Centre communautaire Gérald-Ouimet;

CONSIDÉRANT que des démarches pour faire approuver un modèle de jeux de dards avaient été entreprises en avril 2016 et que le modèle de jeux sur roues avait été indiqué comme étant le seul modèle acceptable dans la salle;

CONSIDÉRANT que ces jeux devront être entreposés au Centre communautaire Gérald Ouimet;

CONSIDÉRANT que l'activité sera couverte par les assurances du Club des Loisirs;

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont pris soin de construire les jeux et de sécuriser l'espace autour pour éviter tout bris ou accident;

CONSIDÉRANT la demande officielle du conseil d'administration du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf;

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. à tenir leur activité de jeux de dards au Centre communautaire Gérald-Ouimet et à l'extérieur de celui-ci lors d'activités extérieures.

Les personnes responsables de ladite activité sont Messieurs Pierre Beaupré, Michel Raïche et Serge Grenier.

ADOPTÉE

Mesdames Caroline Huot et Hélène Desgranges reprennent part aux délibérations à 19 h 23.

AVIS DE MOTION

035-01-2018

Avis de motion – Projet de règlement numéro 341-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2016

Avis de motion est donné par la conseillère Hélène Desgranges qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement numéro 341-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2016 et qu'un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil révisé qui soit conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1).

Ce code énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de conduite qui doivent guider les membres du conseil. Les valeurs et les règles énoncées dans ce code concernent, notamment : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens, la loyauté, la recherche de l'équité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil, les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la municipalité, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'après-mandat, l'abus de confiance et malversation ainsi que les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle municipale de Lac-du-Cerf, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, le mardi 13 février 2018, à 19 h.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau de la municipalité, situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures.

Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture, puisque toute personne aura la possibilité d'obtenir une copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance où doit avoir lieu son adoption et que des copies du règlement seront mises à la disposition du public lors de cette même séance.

ADOPTÉE

036-01-2018

Adoption du projet de règlement numéro 341-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2016

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 341-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-du-Cerf révisé et remplaçant les règlements numéro 307-2014 et 328-2016.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

037-01-2018 **Adoption du règlement 338-2018 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2018**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 338-2018 décrétant les taux de taxes, de tarification et de compensation pour l'exercice financier 2018.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

038-01-2018 **Adoption du règlement 339-2018 régissant la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf**

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 339-2018 régissant la bibliothèque municipale de Lac-du-Cerf.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

039-01-2018 **Adoption du règlement 340-2018 régissant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 340-2018 régissant les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

040-01-2018

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Danielle Ouimet
maire